

Bris de machine

Pourquoi s'assurer ?

Un bris accidentel et imprévu d'un matériel ou encore sa destruction et sa détérioration peuvent avoir des conséquences financières directes importantes susceptibles de remettre en cause le fonctionnement de l'entreprise.



Le contrat

L'assurance porte notamment sur les machines de force motrice, les matériels de production, les appareils de manutention, les matériels informatiques, les matériels de chantiers... en état normal d'entretien et de fonctionnement.

Elle garantit les dommages matériels d'origine interne et peut s'exercer lors des opérations de montage, démontage et déplacement dans l'enceinte de l'établissement nécessitées par des travaux d'entretien et de réparation.

- **Matériels de production** à poste fixe situés dans les bâtiments assurés ;
- **Engins et matériels mobiles** dans l'enceinte de l'entreprise, sur les chantiers, lors de leur circulation ou de leur transport par voie terrestre ;
- **Matériels informatiques**, logiciels standards, matériels bureautiques.

La garantie peut être acquise en cas de dommage électrique et inclure la reconstitution des supports d'information.

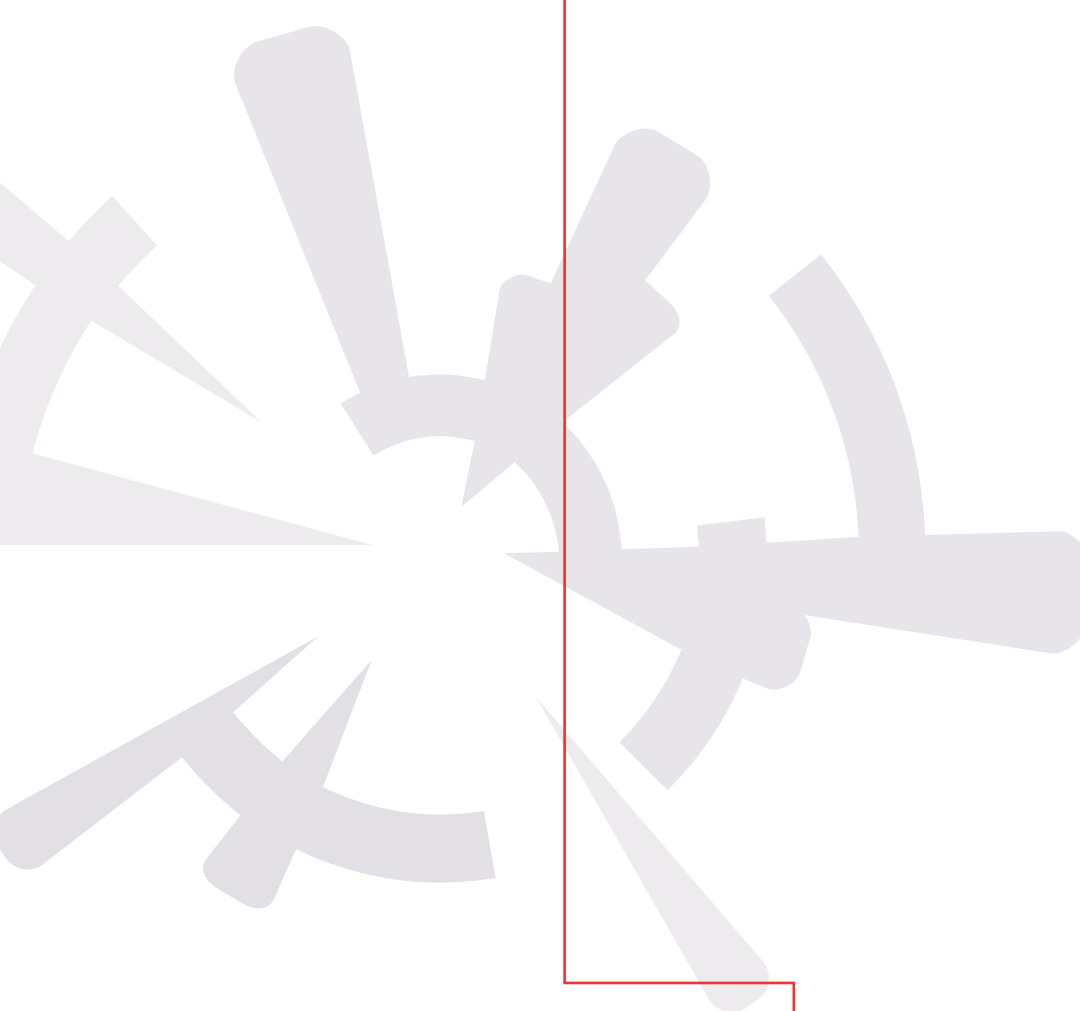
Les limites et exclusions de garantie :

Elles trouvent leur application dans le cadre d'une mise en cause de la garantie du fournisseur, de l'utilisation de pièces et accessoires non agréés, de dommages dus à l'usure, d'un défaut d'entretien, d'un usage hors des prescriptions du fournisseur.

Les dommages aux organes interchangeables et pièces nécessitant un remplacement fréquent (moules, matrices, courroies, tubes, valves, chaînes, liquides et gaz, etc.) sont exclus.

Les options et clauses :

- Votre assurance peut contenir un certain nombre d'options ou de clauses spécifiques selon vos besoins, votre activité et votre exposition au risque.
- La garantie peut être accordée pour un capital déclaré sans désignation des matériels ; une extension de la garantie des pertes d'exploitation après bris de machine peut être souscrite, etc.



Lyon

217 cours Lafayette - 69006 Lyon
Tél. : 04 78 41 41 11 - Fax : 04 78 41 41 14

Paris

Strasbourg

Toulouse

Montpellier

Sophia-Antipolis

RedBridge SAS au capital de 100 000 €

SIREN 512 947 466 - NAF 6622Z

Courtier en assurance article L 520-1, II, 1°, b du Code des assurances

Assurance RC Professionnelle AFU n°2009PCB052

Assurance de garantie financière AFU n°2009PFC042

Orias n°09051003 - www.orias.fr

Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)

61 rue Taitbout - 75009 Paris - Tél. : 01 55 50 41 41